

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 38 nommant, pour l'année 1952, les assesseurs près le Tribunal d'homologation de la Côte Française des Somalis .

n° 38

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de là France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1846, rendue applicable. au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété foncière à la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 29 juillet 1924 organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1951 déterminant les conditions d'applications du décret susvisé

Vu le décret en date du 25 juillet 1939 modifiant et complétant l'article 4 du décret du 29 juillet 1924 et relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales à la Côte Française des Somalis: Vu l'arrêté n° 88 du 7 janvier 1949, accordant un droit de concession provisoire à M. Noël Abdi

Vu la lettre ne 902/TP du 12 décembre 1951 de M. le Directeur du Service des Travaux publics

Vu le procès-verbal de séance n° 8 du 17 décembre 1951 de la Commission de la Propriété foncière; ' Sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 16 janvier 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, —Sont approuvées les clause et conditions du contrat d'échange de terrains au boulevard de Gaulle, passé à la date du 17 janvier 1952, entre le Territoire de la Côte Française des Somalis d'une part, et M. Noël Abdi, comptable Djibouti, d'autre part. -Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du Territoire.

Le Gouverneur.N. SApoul.